

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 10 juillet 2017 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), JUILLET Jean, SCHACHER Francis, Mmes BACH Céline ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne (Adjoints), BOGUET Josiane, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : MM. BANDINELLI Jean-Paul, BASLER Philippe, Mmes MYOTTE Martine (Adjoints), BEAUSEIGNEUR Véronique, MM. GERBER François, HARTMANN Thierry, Mmes LANG Rachel, MEYER Karine, MULLER Valérie, MM. SUTTER Jean-Philippe, THOMA Yves (Conseillers Municipaux)

Etait absente : Mlle TOCHTERMANN Aline (Conseillère Municipale)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 25 conseillers en fonction, 13 sont présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017
- Point 02 Rapport de la Commission vie associative et culturelle du 19 juin 2017
- Point 03 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 20 juin 2017
- Point 04 Acquisition d'équipement pour la vie associative locale (AAPPMA – Judo Club Rhénan – ASL Tennis de table – ASL Gymnastique – Tennis Club de Kembs)
- Point 05 Modification du tableau des effectifs
- Point 06 Changement de l'organisation scolaire des 4 écoles publiques pour la rentrée 2017/2018
- Point 07 Adhésion de la ville de Hésingue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- Point 08 Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics
- Point 09 Divers

L'assemblée locale approuve à l'unanimité les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017

Le procès-verbal de la réunion publique du 29 mai 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 3 juillet 2017.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la Commission vie associative et culturelle du 19 juin 2017

1. Espace Rhénan

1.1 Bilan spectacle vivant de la saison écoulée

Nombre de spectateurs : 3 968

Nombres de spectacles : 21 spectacles qui ont donné lieu à 28 représentations

Moyenne des spectateurs par représentation : 142

6 spectacles étaient dédiés au jeune public (9 représentations scolaires).

A la lecture de ces chiffres, on peut noter cette année un public un peu moins nombreux que les années précédentes. Ceci peut s'expliquer du fait que 5 spectacles étaient de petite jauge (moins de 60 spectateurs requis par représentation) et qu'une baisse de fréquentation a aussi été constatée dans d'autres salles du département.

A noter également pour l'ensemble de la saison, 60 manifestations (tout confondu) à l'Espace Rhénan et 5 expositions (3 + Pfarrhüs + Noël dans l'Espace) ce qui représente une fréquentation totale de 7 900 spectateurs pour la saison écoulée.

1.2 Présentation Spectacle vivant saison 2017 -2018

Philippe PFLIEGER a présenté succinctement la nouvelle programmation gérée par Espace Rhénan Animation (ERA).

Au programme de la nouvelle saison : 19 spectacles (22 représentations) dont 4 pour le jeune public soit 7 représentations).

4 spectacles de la saison bénéficieront du concours de l'Agence Culturelle d'Alsace (ACA) pour cette future saison. Une plaquette, tirée à 3 500 exemplaires, sera distribuée fin août notamment dans toutes les boîtes à lettres de nos administrés.

A cette programmation gérée par l'ERA, il convient d'ajouter les spectacles et soirées organisés par les associations locales.

Pour la fin de l'année, le comité directeur de l'ERA s'est fixé pour objectif 2 évolutions techniques destinées à nos clients :

- la réservation et le paiement en ligne sur internet
- La possibilité de payer au guichet à l'aide sa carte de crédit.

D'autre part Espace Rhénan Animation poursuivra pour la saison prochaine sa politique tarifaire que l'on peut qualifier de populaire (spectacle de 8 à 12 euros) ; dans le cadre d'abonnements, le tarif peut descendre jusqu'à 6 euros afin d'ouvrir l'accès à tous. L'effort tarifaire pour les scolaires sera poursuivi (3 à 3,50 euros par spectacle)

1.3 Ouverture de saison

La soirée d'ouverture et de présentation de la nouvelle saison aura lieu le vendredi 22 septembre 2017 avec au programme la présentation des spectacles de la nouvelle saison et un spectacle "Marie et ses complices" (chanson française). L'entrée à cette soirée d'ouverture sera gratuite dans la limite des places disponibles.

Pour clore cette soirée, le verre de l'amitié et un buffet préparé par les membres de l'association Espace Rhénan Animation seront servis aux spectateurs présents.

1.4 Fonctionnement cinéma

Le cinéma est à présent une composante très active de la vie culturelle de notre Commune. Le tournant numérique amorcé en 2014 se solde par un nombre accru de séances (80 au lieu de 20) et, en corollaire, une augmentation du nombre de spectateurs. Il est bon de noter que le nombre de spectateurs est surtout fonction de la qualité des films projetés et de la météo.

1.5 Bilan cinéma de la saison écoulée

- **Tous publics**
 - Total : 4987 spectateurs (il reste encore 6 séances en juin)
 - Nombres de séances : 74 + 6 à venir pour la fête du cinéma (fin juin)
 - Nombre de spectateurs : 4 322 (hors scolaires)
 - Moyenne de spectateurs : 58
- **ECOLE ET CINEMA : pour les scolaires**
 - Nombre de séances: 6 films / 7 séances
 - Nombre de spectateurs : 665
 - Moyenne : 111

M. Philippe PFLIEGER évoque le projet de l'Espace Rhénan pour la prochaine saison en matière de cinéma pour associer étroitement l'EHPAD et les Ateliers Gaspard du Pfarrhüs. Le but étant de permettre à leurs résidents d'établir une programmation cinématographique spécifique « Seniors » avec des horaires adaptés.

En conclusion, M. Philippe PFLIEGER se dit satisfait de la saison qui s'achève et qui aura connu une fréquentation globale de plus de 13 000 spectateurs (toutes manifestations et cinéma confondus)

M. Jean-Paul BANDINELLI remercie M. Philippe PFLIEGER pour le travail accompli et sa présentation de la nouvelle saison culturelle. Il associe à ses remerciements M. Sébastien MAURER, notre régisseur, et les membres de l'association Espace Rhénan Animation.

1.6 Contrat territoire de vie avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental est partenaire de l'Espace Rhénan en attribuant une subvention dans le cadre du contrat territoire de vie. A ce titre, une nouvelle demande de subvention a été adressée fin mai au Président du Conseil Départemental.

A cet effet, nous serons audités début juillet par le Service Culture du Département sur le bilan de la saison écoulée et sur les perspectives de la saison 2017/2018.

2. Salle polyvalente

2.1 Remplacement du sol de la grande salle et de la salle 2

Les travaux attribués à la Société ALSASOL de BOLLWILLER pour un montant total de 100 226,63 € TTC ont démarré le lundi 19 juin 2017 et devraient s'achever pour la fin juillet 2017.

Consistance de ces travaux :

- Pose d'un revêtement de sol Taraflex Polyvalent dans la grande salle
- Pose d'un revêtement de sol Tarafly impression Compact 43 dans la salle 2

Pour info : la couleur retenue est le bleu avec un champ extérieur gris

Durant les travaux, la grande salle et la salle 2 ne seront pas accessibles pour la pratique des activités associatives. Un repli aura lieu en juillet à l'Espace Rhénan pour les activités liées aux animations été, à VILLAGE-NEUF pour la section Badminton de l'ASL.

Les travaux de rénovation des sols devraient s'achever pour le 21 juillet 2017. De ce fait, il ne sera pas possible d'envisager un repli dans la salle polyvalente du bal tricolore organisé le 15 juillet 2017 par l'amicale des Sapeurs-pompiers sur le parking.

3. Hangar carnaval

3.1 Point d'avancement de la construction

Le hangar est en place à l'arrière de l'ancien stade du FC Loechlé, rue du Moulin.

La Commune l'a raccordé au réseau électrique et au réseau d'eau à partir de l'ancien club house du FC Loechlé. Le comité du carnaval a aménagé l'éclairage et les prises de courant de ce local en prenant intégralement en charge les fournitures et la main d'œuvre. Le hangar sera inauguré le samedi 1^{er} juillet

Pour mémoire :

- ✓ Le comité de carnaval a investi pour ce hangar la somme 111 174 €. De ce fait il a contracté un emprunt de 60 000 € auprès du Crédit Mutuel
- ✓ La commune de Kembs a contribué pour sa part à hauteur de :
 - 30 000 € en subvention exceptionnelle
 - 8 900 € pour les travaux préparatoires du chemin d'accès
 - 1 600 € : branchement eau et électricité
 Soit un total de 40 500 €.

4. Manifestations

Nos associations sont toujours aussi actives que les années précédentes. Cela prouve bien leur dynamisme. La planification de l'occupation de nos installations sportives et culturelles n'est de ce fait pas toujours facile. Mais la bonne volonté de nos dirigeants associatifs permet de résoudre ces difficultés notamment en début d'année.

4.1 Planning 2^{ème} semestre 2017

Voir planning ci-joint.

4.2 Planning année 2018

Voir planning ci-joint.

Comme à l'accoutumée, le planning de début d'année est très chargé et nécessite parfois d'intenses négociations avec les responsables associatifs pour "caser" au mieux leurs manifestations.

Le planning hebdomadaire de l'occupation de nos salles n'est pas encore réalisé car nous sommes en attente de la décision de l'aménagement du temps scolaire : maintien des 4,5 jours ou retour à la semaine de 4 jours.

Jean-Paul BANDINELLI attire l'attention des membres de l'association sur des demandes de créneaux par la mairie de SIERENTZ suite à l'incendie de leur salle multisports au début juin. Il nous sera difficile d'accéder à leur demande compte tenu du planning très chargé. Nous examinerons toutefois toute possibilité en gage de solidarité avec les associations sierentzoises.

4.3 Tour d'Alsace : Edition 2017

Cette année, le Tour d'Alsace passera à Kembs le vendredi 28 juillet 2017 aux environs de 15h-16h. Le parcours emprunté sur notre ban communal sera identique aux années précédentes mais dans le sens inverse. Les coureurs entreront dans notre Commune en venant de ROSENAU par la route du Sipes en direction de SIERENTZ en passant par le port de plaisance et le Rond-point de l'Europe.

Nous ferons appel aux bonnes volontés des membres du Conseil Municipal et du conseil des sages en tant que signaleurs pour assurer avec les organisateurs du Tour d'Alsace, la sécurité de la course.

4.4 Championnat de France cycliste des journalistes

Le championnat de France cycliste des journalistes se déroulera sur le ban de KEMBS le samedi 2 septembre 2017 à partir de 12h.

En partenariat avec la commune de KEMBS et Saint-Louis Agglomération, cette course est organisée en circuit par le Vélo Club de SAINT-LOUIS et partira de la centrale hydroélectrique puis empruntera le rond-point de l'ENERGIE, la route du Sipes avec retour au rond-point via le Rheinweg au niveau du port de plaisance de KEMBS. Ce circuit de 6,7 km sera parcouru 10 fois par les coureurs.

La course du championnat de France des journalistes sera précédée d'une autre course à l'attention de coureurs cyclistes de la région.

La cérémonie des récompenses et l'attribution du maillot de champion de France aura lieu au Stade Rhénan en fin d'après-midi et se conclura par le KVB traditionnel (KVB = Kougelhof Vin Blanc) offert par la Commune. La soirée se terminera par un repas des coureurs au club house du stade servi par Saint-Louis Agglomération.

Une réunion de mise au point a eu lieu avec les organisateurs le lundi 19 juin 2017 en mairie. La réunion de finalisation est prévue le mardi 29 août à 9h en Mairie.

4.5 Election Miss Alsace

En collaboration avec le comité de carnaval de KEMBS, et le soutien logistique de la commune de KEMBS, le comité Miss Alsace, sous la conduite de Claudia FRITOLINI, organisera le dimanche 3 septembre 2017 à 14h30 l'élection de Miss Alsace à la salle polyvalente. Cette importante manifestation a donné lieu à une convention signée par les 3 parties prenantes.

Cette élection qui réunira une vingtaine de candidates de toute l'Alsace devrait être suivie par environ 1 200 spectateurs. Lors de cette élection se déroulera le show Miss France avec Miss France 2017 en personne.

En raison de l'importance de l'organisation, la salle polyvalente sera neutralisée à partir du mercredi 29 août pour permettre la mise en place des installations son et lumière, d'une avancée de scène mise à disposition par la commune de BANTZENHEIM et la mise en place des 1200 chaises. Des répétitions avec les candidates à l'élection de Miss Alsace auront lieu le vendredi et le samedi précédent l'élection de dimanche.

Il est rappelé que la Commune met gracieusement la salle polyvalente et les loges de l'Espace Rhénan à disposition du comité de carnaval et assure une aide logistique pour cette manifestation. Ultime précision, le budget communal ne sera pas impacté par une subvention au comité Alsace pour cette manifestation conformément à une décision prise précédemment par le Conseil Municipal.

4.6 Forum des associations

Ce sera la 8ème édition de ce rassemblement de nos associations le 9 septembre 2017 de 14h à 17h. Cet après-midi permettra à la population d'échanger avec les responsables associatifs locaux avec possibilité d'inscriptions aux diverses activités proposées pour la saison 2017-2018.

5. Points de Bonus – malus subventions des associations

5.1 Rappel des critères existants

Afin de motiver nos associations dans le cadre de manifestations communes organisées dans l'année, le Conseil Municipal a décidé en son temps d'inclure dans le calcul des subventions attribuées chaque année aux associations locales, des points de bonification pour leur participation aux manifestations suivantes :

- Village propre : 5 points
- Course OFNI : 12 points
- Animation Eté : 5 points
- Marché de Noël : 5 points
- Organisation d'au moins une manifestation dans l'année : 5 points.

5.2 Rajout de 2 critères supplémentaires

Au cours des années, il apparait nécessaire de rajouter 2 critères supplémentaires afin d'encourager la participation de nos associations au forum des associations et à l'Assemblée Générale de l'OMSCAL.

La commission propose au Conseil Municipal d'adopter le rajout de ces 2 critères valorisés chacun de 5 points et d'en informer les associations pour une mise en application à compter de 2018.

6. Point d'étape

6.1 Très Haut Débit Numérique

Le Conseil Municipal a approuvé lors de ses dernières réunions des mois de mars et mai 2017, 2 conventions de servitude d'occupation pour l'implantation par ROSACE d'1 NRO et de 5 SRO qui sont des éléments de connexion et de répartition du réseau fibre optique qui sera déployé ces prochaines années dans notre Commune.

Ce déploiement dans le cadre du projet Très Haut Débit Numérique engagé par la Région dans toute l'Alsace a démarré en ce début d'année pour s'achever en 2022. Des réunions à ce sujet ont eu lieu au niveau de Saint-Louis Agglomération et il est proposé d'organiser cet automne, à la rentrée, une réunion d'information à l'attention du Conseil Municipal.

6.2 Pylône FREE

Requis par GDF à cause de la proximité du feeder gaz près du foyer avicole, la Commune a proposé un nouvel emplacement en dehors des limites du stade rhénan au lieu-dit "Hoelzle Eck". Approuvé dans un premier temps par toutes les instances, ce nouvel emplacement a été retoqué du fait qu'il se situait en limite d'un couloir "électromagnétique" imposé par la navigation aérienne.

Nous avons dû déplacer de quelques mètres l'emplacement prévu toujours au lieu-dit "Hoelzle Eck". FREE a soumis le 2 juin 2017 le nouveau dossier au service instructeur.

6.3 Pylône ORANGE

Sollicité par FREE pour cohabiter avec ses antennes sur le pylône qu'il souhaite installer au lieu-dit "Hoelzle Eck", Orange a décliné cette offre. D'autre part, le BAKERO a demandé aux différents opérateurs de déplacer pour plusieurs raisons leurs antennes situées sur le château d'eau de BARTENHEIM.

Orange est donc à la recherche d'emplacement permettant de mieux couvrir BARTENHEIM-LA-CHAUSSE à KEMBS-LOECHLE tout en prenant en compte nos demandes récurrentes concernant les zones de la salle polyvalente et artisanale.

Une pré-étude des services d'ORANGE a conclu à un emplacement optimum au Mittelfeld en face du bâtiment de décuage de l'EDF à proximité du canal de Huningue et en prolongement de la rue des Saules.

Lundi 12 juin 2017, ORANGE s'est déplacé avec une nacelle au plus près des 2 parcelles proposées par la Commune afin d'apprécier la hauteur minimum nécessaire d'un pylône. Nous attendons les résultats qui devraient confirmer une hauteur nécessaire de 44 m.

7. Divers

7.1 Console numérique Espace Rhénan

Prévue au budget 2017, la nouvelle console son numérique est à présent opérationnelle dans notre salle de spectacle.

7.2 Invitations diverses

Cette fin de saison sera marquée par 3 manifestations où sont conviés les membres du Conseil Municipal :

- 1er juillet 2017 à 14h00 : Inauguration du nouveau hangar du Comité de carnaval
- 1er juillet 2017 à 16h00 : Remise des nouveaux maillots de l'EJPR au stade de NIFFER
- Du 1^{er} au 8 juillet : Tournoi Open féminin du Tennis Club de KEMBS.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 19h40.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 20 juin 2017

I. Demandes de permis d'aménager, de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - SORMANI Anna, réhabilitation d'une annexe en logement + carport, 46 rue de l'Europe
 - BIRBALTA Unal, maison individuelle, lotissement des Saules, lot 19
 - LAFORT Rémi et Mme SCHRUTT Lydia, maison individuelle, lotissement des Saules lot 16
 - WAGNER Susanne, garage, 19 rue de Sierentz
 - PH PISCINES pour Mme WAGNER Susanne, piscine, 19 rue de Sierentz
 - GERBER François, marquise, 2 rue de la Paix
 - KERN Robert, modification clôture, 37 rue des Champs
 - HINDELANG Florine, clôture, 14 rue du Château d'Eau
 - FREE MOBILE, relais de radiotéléphonie mobile, lieudit Hoelzle Eck
 - PIARD Rémi, clôture, 21 rue des Puits
 - LICHTLE Sébastien, pergola, 5 rue des Anémones
 - PERELLO Daniel, extension terrasse, 12 rue du Stade
 - HENRIOU Aurélien, pergola (contre la maison), 8 rue du Bouleau
 - HENRIOU Aurélien, pergola (contre la piscine), 8 rue du Bouleau
 - SAS THIASOLA (M. REVEILLON Matthias), construction d'un camping, rue Paul Bader
- Pour les demandes ci-dessous :
 - BROGLY Yann, garage avec terrasse couverte + piscine + clôture, 4 rue des Mariniers
 - CLAUDE Didier, abri de jardin, 105 rue du Maréchal Foch

on précisera que :

- les constructions en limite de propriété devront être édifiées conformément au plan d'implantation sans aucun débord de toiture sur les propriétés voisines,
- les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.

II. Plan d'aménagement de voirie et espaces

La loi du 11 février 2005 sur "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" renforce les obligations de mise en accessibilité des espaces publics. C'est un enjeu social et humain que les collectivités se doivent d'intégrer dans leurs politiques.

Parmi les nouvelles obligations, l'une d'elles impose aux communes d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), quelle que soit la taille de la commune.

L'amélioration de l'accessibilité est en effet le gage de déplacements effectués en sécurité, et dans le confort, pour les habitants et les citoyens ; pensons aux personnes à mobilité réduite telles que les personnes handicapées, les personnes âgées, les parents avec leurs enfants en bas âge, etc...

C'est un document de référence qui présente un état des lieux de l'accessibilité de la commune, des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage et leur programmation.

Il doit donc être mis en œuvre dès lors que des travaux sont prévus sur la voirie et ses espaces publics afin d'intégrer les mesures d'amélioration de l'accessibilité.

Sur la base d'une évaluation des pôles générateurs de déplacements de 3 300 mètres, l'estimation de l'étude s'élève à 4 600 € HT soit 5 520 € TTC, avec une option par km supplémentaire de 920 € HT soit 1 104 € TTC.

Une somme de 6 000 € TTC a été prévue au budget 2017.

La Commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal :

- de décider de lancer la démarche d'élaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)
- d'approuver ledit projet au coût prévisionnel susvisé

- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer la consultation règlementaire dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

III. Agenda d'accessibilité communale

La loi du 11.02.2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public (ERP) pour le 01.01.2015.

L'objectif n'étant pas atteint, une mesure pour faciliter la mise en application de cette loi a été mise en place avec la création des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'ERP qui n'ont pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 1er janvier 2015.

Le projet d'Ad'AP devait être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 en mairie ou en Préfecture. Il correspond à la définition d'un programme de mise en accessibilité comprenant notamment :

- Le niveau d'accessibilité actuel (état des lieux)
- La définition des travaux
- L'évaluation des budgets par type de travaux
- La planification des travaux.

L'Ad'AP engage vers une mise en accessibilité sur un délai de 1 à 6 ans, voire 9 ans (selon la catégorie d'ERP). Cet engagement est irréversible et sera soumis à contrôle.

Les AD'AP comprennent également les demandes de dérogations (accordées uniquement dans des cas précis, définis par la loi du 11.02.2005).

L' Ad'AP repose sur le cadre législatif suivant :

- Ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 – Article 3
- Décret 2014-1327 du 5 novembre 2014
- Synthèse des différents textes du code de la construction et de l'habitation.

Les établissements concernés par l'Ad'AP sont :

Tous les établissements recevant du public ne respectant pas les normes d'accessibilité telles que définies par la loi de 2005. Les ERP sont classés en 5 catégories selon leur taille et le nombre de personnes qu'ils peuvent recevoir. Les ERP de 5^{ème} catégorie, les plus nombreux, sont les établissements pouvant recevoir moins de 200 personnes (commerce de proximité, hôtels, restaurants...).

Tout ERP reste soumis à l'obligation d'accessibilité au 1er janvier 2015. Tout propriétaire et/ou gestionnaire d'un ERP non accessible peut - en application de l'article L. 152-4 du Code de la construction et de l'habitation – être condamné par le juge (amende de 45 000 € pour une personne physique ou 225 000 € pour une personne morale) à compter du 27 septembre 2015. Toutefois, la mise en œuvre d'un Ad'AP permet de poursuivre les travaux de mise en accessibilité en toute légalité et lève l'application de l'article L. 152-4.

Les bâtiments concernés sont les suivants :

- Maison du patrimoine
- Mairie annexe - Bureau du Crédit Mutuel
- Mairie (centre administratif)
- Bâtiment communal SPV – 3^{ème} âge
- Espace Rhéan
- ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)
- Ecole élémentaire "Léonard de Vinci"
- Groupe scolaire "Jean Monnet"
- Ecole maternelle "Les Lutins" - 1 bâtiment modulaire école primaire Kembs
- Ecole maternelle "Paul Klee"
- La Poste

- Local avicole
- Salle polyvalente
- Eglise Saint Jean-Baptiste
- Eglise Notre Dame.

L'estimation, effectuée pour la démarche et la réalisation des diagnostics, est de 5 400 € HT pour le lancement de la démarche et la réalisation des diagnostics et de 4 500 € HT pour l'élaboration de l'Ad'AP, soit une dépense totale évaluée à 9 900 € HT soit 11 880 € TTC. Une somme de 12 000 € TTC a été prévue au budget 2017.

La commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ledit projet au coût prévisionnel susvisé
- de charger M. le Maire de solliciter les subventions auprès de toutes les instances susceptibles de participer financièrement à cette opération
- de lancer les consultations réglementaires dans les meilleurs délais
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

IV. Propriété communale – 52 rue du Maréchal Foch

La Commune a acquis en 1990 une maison alsacienne, non classée, dotée de deux dépendances, sur la parcelle 103 section 1 située au 52 rue du Maréchal Foch à KEMBS. Cette maison est vacante depuis de nombreuses années et doit bénéficier de travaux de remise en état conséquents. Une proposition de réhabilitation a été effectuée à notre demande, l'estimation des travaux s'est élevée à 540 000 € pour l'aménagement de 3 logements.

En raison du coût onéreux il est proposé à la Commission de ne pas faire effectuer les travaux et de vendre le bien sur un site d'enchères publiques. Néanmoins, il convient de prendre un maximum de garanties afin que le bien ne soit pas démolé en raison de l'ancienneté de la maison qui fait partie du patrimoine historique de la Commune.

Par ailleurs, le terrain d'assise de 957 m² devra être divisé afin de conserver la partie EST pour assurer l'entretien du mur d'enceinte mitoyen avec l'église Saint Jean-Baptiste.

Le prix de mise en vente proposé est de 100 000 €.

Les sites d'enchères en ligne de biens publics demandant un forfait à la publication de l'annonce, M. LEPROTTI souhaite qu'il soit recherché un site ayant une "obligation de résultat". Des recherches vont être effectuées en ce sens.

La Commission, après en avoir pris connaissance, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en vente du bien
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir
- d'imputer les dépenses et les recettes aux chapitres correspondants du budget.

Lors de la séance du Conseil, MM. ROUDAIRE et LEPROTTI rappellent tous deux qu'il conviendra de prendre des dispositions afin que le bien soit conservé. Il est également décidé qu'il sera dans un premier temps publié un avis de vente sur le site internet de la Commune et dans le P'tit Lien.

V. Divers

Il est rappelé à la Commission que pont-levis situé rue Paul Bader doit être restauré. Une réunion s'est tenue avec les représentants des Voies Navigables de France en présence du bureau d'études spécialisé pour ce type d'ouvrage qui nous a été recommandé.

Une commande d'un montant de 2 340 € TTC pour une étude de travaux de restauration va être lancée. Son but est d'inscrire les travaux de restauration du pont, notamment du tapis de roulement en conservant la partie haute fixe, pour le budget 2018.

Aucun autre point spécifique n'étant abordé, la réunion est levée à 20h30.

Le Conseil approuve à l'unanimité le rapport de la Commission technique et urbanisme du 20 juin 2017.

Point 04 – Acquisition d'équipement pour la vie associative locale

A. AAPPMA

Le Président de l'Association de Pêche sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de carrelage et fournitures de pose pour le club house pour les activités de l'association. Le coût proposé par la société RP CERAME s'élève à 5 764,55 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association de l'AAPPMA à cet achat arrêtee à un montant total de 2 882,28 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

B. Judo Club Rhénan

Le Président du Judo Club Rhénan sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'un équipement de musculation pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la société MJD DISTRIBUTION s'élève à 2 594,40 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association Judo Club Rhénan à cet achat arrêtee à un montant total de 1 297,20 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

C. ASL Tennis de table

Le Président de l'ASL Tennis de table sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition de deux tables de compétition équipées pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la société SCHWOERER TT-STRORE ALSACE s'élève à 1 910 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association ASL Tennis de table à cet achat arrêtee à un montant total de 955 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

D. ASL Gymnastique

La Présidente de l'ASL Gymnastique sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'une poutre et d'un chariot de transport pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la société GYMNOVA s'élève à 1 425,60 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association ASL Gymnastique à cet achat arrêtée à un montant total de 712,80 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

E. Tennis Club de Kembs-Niffer

La Présidente du Tennis Club sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'un réfrigérateur pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la Société COMENA s'élève à 1 099 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association du Tennis Club de Kembs-Niffer à cet achat arrêtée à un montant total de 549,50 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 05 – Modification du tableau des effectifs

1) Suppression de postes

M. le Maire propose de supprimer plusieurs postes qui ne sont plus occupés et n'ont plus de raison d'être inscrits au tableau des effectifs. Il s'agit d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'un poste de technicien, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35), d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (10,5/35), d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35), d'un poste de gardien-brigadier de police, d'un poste de Directeur artistique de l'Espace Rhéna, d'un poste d'enseignement artistique à temps non complet (10,5/20), d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,5/35) et d'un poste de Coordinateur et gestionnaire administratif d'une structure d'accueil d'enfants.

Lors de sa séance du 27 juin 2017, le Comité Technique a émis un avis favorable pour la suppression de ces postes.

2) Modification du temps de travail d'un poste

Afin de pallier le départ à la retraite d'un agent de service, une réorganisation des plannings de travail des agents de service est envisagée à compter du 1^{er} septembre 2017.

M. le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (16/35) à 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2017. Considérant que cette modification est supérieure à 10 % du temps de travail, le Comité Technique a été consulté. Il a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 juin 2017.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ce poste est assimilée à la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (16/35) et à la création d'un nouveau poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35).

3) Création de postes

Dans le cadre de la réorganisation des plannings de travail des agents de service, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35) à compter du 1^{er} septembre 2017. Les missions de ce poste seraient l'entretien de plusieurs bâtiments communaux.

Au vu du nombre d'enfants qui sera accueilli à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 1, 2, 3 Soleil à la prochaine rentrée scolaire et afin de pouvoir respecter les normes d'encadrement, il est proposé au Conseil de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (34/35) à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les missions de ce poste seraient l'accueil des enfants, l'accompagnement des enfants entre l'ALSH et les écoles, la préparation et l'encadrement de séances d'animation, le service des repas, l'entretien des locaux.

Dans le cadre d'une réorganisation du service de la médiathèque, il est proposé au Conseil de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (21/35) à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les missions de ce poste seraient l'accueil, l'information et le conseil du public, la gestion des prêts et des retours, la gestion des collections (catalogage, indexation, acquisition) et la préparation et l'encadrement des animations (accueil des groupes scolaires, heures du conte...).

Par conséquent, vu les avis favorables du Comité Technique lors de la séance du 27 juin 2017, il est proposé au Conseil Municipal,

- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- de supprimer un poste de technicien à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35)
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (10,5/35)
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35)
- de supprimer un poste de gardien-brigadier de police à temps complet
- de supprimer un poste de Directeur artistique de l'Espace Rhéna à temps complet
- de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10,5/20)
- de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,5/35)
- de supprimer un poste de Coordinateur et gestionnaire administratif d'une structure d'accueil d'enfants à temps complet
- de supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet (16/35) à compter du 1^{er} septembre 2017
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35) à compter du 1^{er} septembre 2017
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35) à compter du 1^{er} septembre 2017
- de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (34/35) à compter du 1^{er} septembre 2017
- de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (21/35) à compter du 1^{er} septembre 2017
- de prévoir les crédits nécessaires au budget, aux chapitres prévus à cet effet
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	1	Temps complet
2	Attaché principal, dont l'un détaché sur le poste de Directeur Général des Services	3	2	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	4 3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif	2	1	Temps complet
8	Adjoint administratif	1	1	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
9	Ingénieur - Poste créé à/c 1.01.2016	1	0	Temps complet
10	Technicien principal 1e classe	1	1	Temps complet
11	Technicien	2 1	1	Temps complet
12	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
13	Agent de maîtrise	1	1	Temps complet
14	Agent de maîtrise	1	1	TNC 21/35
15	Adjoint technique principal 1e classe	1	1	Temps complet
16	Adjoint technique principal 2e classe	4 3	2	Temps complet
17	Adjoint technique principal 2e classe	1	0	TNC 20/35
18	Adjoint technique	11	11	Temps complet
19	Adjoint technique	2 1	1	TNC 10,5/35
20	Adjoint technique	1	1	TNC 29/35
21	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
22	Adjoint technique Poste supprimé à/c 1.09.17	1 0	1	TNC 16/35
23	Adjoint technique Poste créé à/c 1.09.17	1	0	TNC 24/35
24	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
25	Adjoint technique	1	0	TNC 24/35
26	Adjoint technique	1	1	TNC 28/35
27	Adjoint technique	1	1	TNC 17,5/35
28	Adjoint technique	1	1	TNC 21/35
29	Adjoint technique - Poste créé à/c 1.09.17	1	0	TNC 26/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
30	Brigadier chef principal de police	2	1	Temps complet
31	Gardien-brigadier de police	1	1	Temps complet
32	Gardien brigadier de police	1	0	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
33	Directeur artistique de l'Espace Rhénan	1	0	Temps complet
34	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	1	Temps complet
35	Adjoint du patrimoine 2e classe	1	0	TNC 18/35
FILIERE CULTURELLE				
36	Adjoint du patrimoine Poste créé à/c 1.09.17	1	0	TNC 21/35
37	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
38	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 11,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 10,5/20
40	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 5/20
41	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
42	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3,5/20
43	Assistant d'enseignement artistique	3	3	TNC 3/20

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE CULTURELLE				
44	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 2,5/20
45	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 1,5/20
46	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 1/20
47	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
48	ATSEM principal de 1e classe	1	1	Temps complet
49	ATSEM principal de 1e classe	1	0	TNC 31,5/35 (90 %)
50	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
51	ATSEM principal 2e classe Poste créé à/c 1.09.17	1	1	Temps complet
52	ATSEM principal de 2e classe 1 poste supprimé à/c 1.09.17	5 4	3	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
53	Coordinateur et gestionnaire administratif d'une structure d'accueil d'enfants	1	0	Temps complet
54	Animateur principal 2e classe	2	2	Temps complet
55	Adjoint d'animation principal 2e classe	1	0	Temps complet
56	Adjoint d'animation	7	7	Temps complet
57	Adjoint d'animation Poste créé à/c 1.09.17	1	0	TNC 34/35
58	Adjoint d'animation	1	1	TNC 28/35
TOTAL DE L'EFFECTIF		91	69	

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 06 – Changement de l'organisation scolaire des 4 écoles publiques pour la rentrée 2017-2018

Le Maire porte à connaissance des Conseillers :

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Un conseil d'écoles extraordinaire s'est tenu le 23 juin 2017 en prévision de la publication du décret mentionné supra lors duquel les enseignants et parents d'élèves des 4 écoles ont été consultés et ont voté à l'unanimité une nouvelle organisation de la semaine.

Les horaires ayant été votés pour les journées de lundi, mardi, jeudi et vendredi sont :

- 8h30 à 11h45
- 13h45 à 16h30

Les 4 écoles concernées sont : les écoles élémentaires "Jean Monnet" et "Léonard de Vinci" ainsi que les deux écoles maternelles "Paul Klee" et "Les Lutins".

Madame l'Inspectrice d'Académie a été sollicitée par courrier, le 28 juin 2017, pour un changement d'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2017.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

Point 07 – Adhésion de la ville de Héringue au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

VU les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

- VU** l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz
- VU** la délibération du Conseil Municipal de Héisingue du 29 mai 2017 demandant l'adhésion au Syndicat pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis
- VU** la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2017

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt des deux parties que la ville de Héisingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité

CONSIDERANT que le Comité Syndical a accepté, par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la ville de Héisingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les villes de Saint-Louis et de Héisingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la ville de Saint-Louis
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.

Point 08 – Compte-rendu de la délégation de pouvoirs dans le cadre des marchés publics

Conformément à la délégation qui m'a été confiée par l'assemblée délibérante le 14 avril 2014 en matière de marchés publics, j'ai pris les engagements suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal

Prestations de transports des élèves des écoles maternelles et primaires de la commune de KEMBS Avenant n° 4 pour la 2^{ème} année de marche

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal a pris connaissance de l'attribution du marché de prestations de transports des élèves des écoles maternelles et primaires de la commune de KEMBS aux Transports MARQUES – ALSACE TOURISME, 8 rue du Printemps 68870 BARTENHEIM.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 45 000 € HT.

Ce marché public a été conclu pour une durée initiale allant de la date de notification jusqu'au 31 août 2016, assortie d'une possibilité de reconduction à trois reprises par période d'un an, sans que la durée totale n'excède le 31 août 2019.

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, il a été constaté une hausse du nombre d'élèves qui fréquentent l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) entraînant une augmentation du volume des déplacements. Le montant maximum annuel a été atteint au cours du mois de juin 2017.

Afin d'assurer la continuité du service, il y a lieu d'augmenter, par voie d'avenant n° 4 au marché, le montant maximum annuel de 6 750 € HT pour le porter ainsi à 51 750 € HT, ce qui représente une augmentation de 15 % du montant du marché.

Sur la durée totale du marché de 4 ans, le montant maximum sera ainsi porté à 200 250 € HT au lieu de 180 000 € HT.

Le Conseil municipal a pris connaissance de cette décision.

Point 09 – Divers

M. KIELWASSER annonce avoir réceptionné deux démissions de membres du Conseil municipal de la Commune.

M. Philippe BASLER quitte la région, ainsi, il souhaite démissionner de ses fonctions d'adjoint à compter du 1^{er} septembre 2017. Il soumettra également sa démission à M. le Préfet du Haut-Rhin.
Celle d'Aline TOCHTERMANN n'est pas motivée.

Par ailleurs, il annonce les dates des prochaines réunions à savoir :

- une Commission technique et urbanisme le lundi 26 juillet
- la seconde réunion de concertation du projet de Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) avec la population le 26 juillet
- une réunion du Conseil municipal le lundi 25 septembre sous réserve de finalisation des documents afférents au P.L.U.

Enfin, il s'enquiert des participants au traditionnel "Grimpelfescha" qui aura lieu le dimanche 30 juillet, afin de constituer une équipe "Mairie".

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h30.

